

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 5 juin 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - E. MALAVALLON
E. BLONDET - JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoints)
S. RANGOD - A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER
F. PHILIPPON - C. FRAMMERY - S. VEYRAT - S. RAVOT - A. GONZALEZ
JC. CHARLIER - P. BARMETTLER

Absents excusés : M. KUNG, Adjointe (procuration à F. LE SOURD) - Y. BASSET
D. FLOCH - C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS (procuration à
S. RAVOT) - J. PILS (procuration à JP. LAURENSON) - I. PEZZONI
(procuration à D. TSHITUNGI) - E. IMOBERSTEG - S. ROMY
(procuration à P. BARMETTLER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose de délibérer en premier lieu sur le point relatif à la subvention de l'école Saint Vincent, puis sur la décision modificative n° 2, celle-ci devant tenir compte du vote sur la participation financière de la commune pour le fonctionnement de cet établissement. Compte-tenu de cette modification, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- PRESENTATION DU PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE PAR M. HERVE VILLARD, CHARGE DE MISSION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 09/05/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES
 - A. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT VINCENT : ANNEE SCOLAIRE 2010/2011
 - B. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2
 - C. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - D. ZAC DE CHAPEAUROUGE : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE
 - E. RELOGEMENT D'URGENCE : PRISE EN CHARGE FRAIS
 - F. ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE IRRECOUVRABLE
 - G. BUDGET PRIMITIF 2012 : INFORMATION
- DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME SOLLICITEE PAR LA SA HOSOYA SCHAEFER ARCHITECTS POUR LE COMPTE DE MME IMAI YUMIRI
- MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 2 MARCHÉ CONCEPTION REALISATION

- FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES :
AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS
REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. PRESENTATION DU PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE 2 - PA2 - PAR M. HERVE VILLARD, CHARGE DE MISSION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN

Le Maire présente Monsieur Hervé VILLARD en charge des questions d'environnement et qui exerce une veille sur les intérêts du conseil général au sein du PA2. Il indique que sa présentation est celle qui sera soumise au vote, notamment les points concernant les enjeux urbains, paysagers, économiques, etc.

M. VILLARD remercie l'assemblée pour son accueil et indique que sa présentation du projet d'agglomération ne sera pas exhaustive puisque la charte qui devrait être signée le 28 juin fait plusieurs centaines de pages. Il appuie sa présentation sur un diaporama synthétique de 4 volets (*en annexe*) qu'il commente :

- l'agglomération genevoise et la coopération transfrontalière ;
- le Projet d'Agglomération ;
- les territoires concernés ;
- les enjeux.

Le Maire donne des précisions sur les points développés par M. VILLARD, notamment sur la représentation française et suisse au sein des instances politiques, puis le remercie pour sa présentation.

4. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/05/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Voirie / Environnement du 29/05/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

- jeux parc du château, four communal et école des Grands Chênes : la société PROLUDIC a installé les nouveaux jeux pour enfants qui seront réceptionnés le 6 juin ;
- parc du château :
 - agrès fitness : l'entreprise AMC Diffusion a fait parvenir une offre, intégrée dans le projet de décision modificative n° 2 ;
 - éclairage public : la réception des travaux réalisés a été faite, restent les travaux autour de l'allée centrale, sur le pourtour de l'étang, de la serre et de ses alentours ;
 - les sanitaires ont été posés et les coffrets électriques encastrés sont en cours ;
 - serre : les services techniques s'occupent de sa remise en état : peinture, pose de grillage et plantations à choisir ;
- piste cyclable route de Mategnin : des îlots doivent être aménagés par la commune pour son accessibilité, projet qui a reçu l'aval du conseil général de l'Ain ;

- terrains sportifs de Vésegnin : une commande a été passée auprès d'A2C SPORT pour une étude de diagnostic et de programmation comprenant une réflexion sur :
 - le devenir des terrains de foot avec pour objectif une réhabilitation du terrain côté école en 2012 ;
 - le terrain d'honneur avec une orientation vers du synthétique qui sera entamée en 2013 ;
 - un programme pour la halle des sports et la réhabilitation des tennis ;
- chemin du Clos : après consultation pour les travaux de génie civil, l'entreprise NABAFFA a été retenue pour un montant de 32 632,70 € HT, ces derniers ont commencé ;
- ralentisseur carrefour de Vésegnin : ce projet, bloqué en attendant le passage des réseaux HTA et HTB, fera l'objet, par anticipation, des travaux sécuritaires consistant en la réalisation d'un plateau ralentisseur pour le passage « piétons », un avis du conseil général est attendu ;
- travaux de modernisation de l'éclairage public : les travaux sont terminés et feront prochainement l'objet d'une réception ;
- projet éclairage LED place de la mairie : étude en cours ;
- terrain de beach-volley : les filets seront changés par PROTEC SPORT.

JP. DUVAUX rappelle que la prochaine commission aura lieu le 26 juin.

b) Vie Associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique qu'une réunion préparatoire de la Fête de la Musique et de la Fête Nationale aura lieu le 6 juin, seront également examinés les règlements de location des salles afin de régler les problèmes qui surviennent lors de certaines manifestations.

La réunion du 2 mai a permis de faire le point sur la participation des associations aux manifestations 2012.

c) Urbanisme du 31/05/2012 (E.BLONDET)

E. BLONDET indique que la commission a examiné :

- 11 déclarations préalables, dont 10 ont reçu un avis favorable ;
- 5 permis de construire, 4 ont reçu un avis favorable, l'architecte du 5^{ème} permis sera reçu pour revoir et discuter de l'intégration architecturale ;
- 2 permis de construire, 1 permis de démolir et 1 certificat d'urbanisme opérationnel ont également reçus un avis favorable.

E. BLONDET indique qu'une réunion aura probablement lieu le 27 juin avec M. SARTORI pour continuer la réflexion sur la loi des « 30 % » et prendre connaissance du permis du programme Vert Tilleul (route de Mategnin) qui sera présenté par l'architecte et le promoteur.

Elle rappelle que la prochaine commission aura lieu le 28 juin à 18 heures.

Le Maire indique que la création d'une nouvelle école a été évoquée lors de la dernière commission urbanisme et que des économistes ont d'ores et déjà été engagés pour ce projet. M. SARTORI évoquera également ce point lors de sa venue, sachant que les premières discussions sur le programme seront abordées en commission scolaire. Concernant la loi des « 30 % », le Maire indique que la réflexion doit se prolonger puisqu'elle existe à l'heure actuelle, malgré les désaccords au sein de la nouvelle Assemblée ; la concertation doit être lancée fin septembre afin de déterminer ou non de son application et les zones concernées.

d) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 29/05/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA fait le point sur les travaux en cours :

- école des Grands Chênes : les travaux avancent normalement, des avenants seront proposés lors du conseil, la consultation pour le préau de la maternelle a été lancée et ne restent que les peintures de l'appartement à terminer ;
- école de la Bretonnière : les espaces verts sont en cours de finition ;
- salle G. Laverrière : la consultation pour l'agrandissement des vestiaires est lancée ;
- aménagement bureaux mairie : le choix des entreprises sera présenté au prochain conseil municipal, après réception des offres. La pose du tableau à LED dans la salle des mariages a été effectuée ;
- centre de loisirs du Prieuré : les travaux d'agrandissement progressent normalement, l'ouverture du nouveau local est prévue début juillet ;
- centre Eclat : le préfabriqué a été posé afin d'optimiser l'accueil dès les vacances d'été.

e) Action culturelle (F. LE SOURD)

F. LE SOURD rappelle les dates des prochaines commissions qu'elle anime :

- Culture le 12 juin : le point sera fait sur les divers événements à venir et les moyens de communiquer sur ces derniers. Elle indique que les kakémonos annonçant la fête de la Musique ont été installés ce jour sur les candélabres ; les repérages pour leur implantation ayant été faits en hiver, certains nécessiteront peut-être un déplacement selon la végétation. Leur placement, assez haut (entre 4.20 et 4.50 mètres), répond aux normes en vigueur, notamment afin de ne pas être accrochés par les camions ;
- Information : la réunion prévue le 19 juin a dû être déplacée suite à la programmation d'une réunion extraordinaire de la CCPG au même moment. Elle aura lieu le 20 juin, après la réunion du SIVOM et portera sur la préparation du journal n° 66.

F. LE SOURD indique que le panneau lumineux salle des mariages sera inauguré en présence, entre autres, de la graphiste du CERN qui a bénévolement apporté son concours pour retravailler l'image avant son transfert sur un support adapté qui a nécessité la recherche d'une entreprise compétente, l'opération étant délicate.

F. LE SOURD explique que récemment s'est tenue la dernière rencontre entre l'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève - ATCR-AIG - et la direction de l'aéroport : les échanges intervenus lors des 2 rencontres annuelles seront retranscrits dans un document qui comportera également les statistiques relatives aux vols hors des créneaux horaires autorisés, les pénalités appliquées aux avions qui excèdent certains niveaux sonores, les contraintes techniques auxquelles l'aéroport doit faire face, etc.

Concernant le comité qui regroupe des représentants du CERN, de la sous-préfecture et des agriculteurs qui exploitent les parcelles de l'Etat, F. LE SOURD rappelle que le produit de la location de ces terrains abonde un fonds qui sert à la réalisation de projets d'intérêt général, dont ont bénéficié la promenade de la Manchette et la piste cyclable longeant le CERN qui part du rond-point de la Porte de France. Le prochain programme éligible à ce fonds, dont JP. DUVAUX s'occupe activement, concerne la promenade qui reliera une branche de la Manchette à Pregnin.

f) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON explique que le 4^{ème} Street Contest s'est parfaitement déroulé : l'ambiance était très bonne, comme le temps. Les participants étaient 40, suite à

l'ouverture de la compétition aux trottinettes, au nombre de 29. Il tient à féliciter les jeunes pour leur organisation et pour la remarquable gestion de la journée.

La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 30 juin : le programme comprendra une visite des installations du col de la Faucille, notamment la luge 4 saisons.

L'organisation du voyage des Jeunes du 2 au 8 juillet, calquée sur celle mise en place pour les aînés, suit son cours : 17 jeunes sont déjà inscrits, le chiffre escompté est de 20 participants pour ce séjour à la base nautique de Seyssel.

L'office de Tourisme du Pays de Voltaire a décidé, dans le cadre de la réorientation de ses attributions vers une plus grande mise en valeur du patrimoine des 2 communes et un développement de la politique touristique, de présenter ses objectifs aux différents adhérents de l'OTSI : la 1^{ère} présentation est programmée le 18 juin au château de Voltaire à Ferney et s'adressera aux restaurateurs et hôteliers.

g) CCAS (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON donne lecture des points qui lui ont été transmis par M. KUNG :

- voyage des aînés du 7 au 12 mai : 39 participants pour cette semaine sur les bords de l'Allier qui s'est avérée très plaisante ;
- sortie des aînés du 15 juin : la sortie offerte par le CCAS au lac de Vouglans connaît également un franc succès puisque ce ne sont pas moins de 93 inscrits pour cette sortie dans le Jura ;
- buffet canadien des jardins familiaux le 16 juin : organisé sur le site de Vésegnin, il regroupera les bénéficiaires de parcelles et les conseillers municipaux.

E. MALAVALLON indique que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le 21 juin et sera vraisemblablement la dernière avant les vacances.

h) Scolaire (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la prochaine commission du 13 juin sera conjointe avec celle de Ferney-Voltaire et portera sur l'examen des dérogations scolaires et sur le projet de nouvelle école.

i) SIVOM de l'Est Gessien du 23/05/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL donne lecture des points abordés lors du dernier comité syndical :

- réhabilitation de salles de classes et de couloirs en maternelle ainsi que du réfectoire : il a été décidé de contracter un emprunt de 250 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole ;
- marché de fournitures pour la téléphonie : renégociation du marché ;
- contrat de service pour les photocopieurs ;
- compte-rendu sur la mise en place d'une cuisine centralisée : le premier cahier des charges ayant été considéré comme trop élaboré, les 3 communes doivent se concerter pour déterminer leurs besoins et les moyens financiers qui peuvent être mis en œuvre, ainsi que le mode de fonctionnement (régie ou délégation de service public) ;
- PLU d'Ornex : un point d'information a été fait dans le cadre du projet de nouvelle gendarmerie qui semble stagner. G. MAURIN indique que la commune d'Ornex compte financer en partie le terrain à l'aide d'un projet d'habitation important non conforme au SCoT intégrant la gendarmerie, d'où un certain blocage.

j) FINANCES (G. MAURIN)

G. MAURIN informe le conseil qu'une réunion de la commission a été fixée le 12 juin à 18 heures afin d'examiner plus particulièrement le financement du réaménagement de la mairie selon les offres qui auront été reçues.

6. FINANCES

A. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT VINCENT : ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

G. MAURIN explique au conseil que dans le cadre de la convention signée entre l'école Saint Vincent et la Commune, cette dernière est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école, au prorata du nombre d'élèves des classes primaires et maternelles venant de Prévessin-Moëns.

Cette participation, pour l'année scolaire 2010/2011, à inscrire au budget 2012, égale au coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public à Prévessin-Moëns, s'élève à la somme de 34 240.79 €, dont 1 279.21 € par enfant de maternelle (au nombre de 19) et 283.88 € par enfant d'élémentaire (35 enfants). G. MAURIN compare ces chiffres à ceux de 2009 qui font ressortir un coût de 1 202 € par enfant de maternelle (15 enfants) et 262 € par enfant d'élémentaire (32 enfants).

L'augmentation 2009/2010 s'explique donc à la fois par celle du coût par enfant et par l'augmentation des effectifs. G. MAURIN explique que des crédits ont été inscrits au budget primitif mais qu'ils ne couvrent pas la totalité de la contribution demandée et qu'il convient de l'augmenter de 8 000 €.

JF. PATRIARCA s'interroge sur le mode de calcul qui se base uniquement sur les frais de l'école des Grands Chênes alors que la commune dispose de 3 écoles et demande si le même tableau est disponible pour l'école de la Bretonnière et l'Intercommunale. G. MAURIN répond que cette question a été discutée dans le cadre de la commission Finances qui a considéré que l'école de la Bretonnière était dans une phase de transition et d'évolution des effectifs qui ne permet pas de faire un calcul fiable. L'école Intercommunale n'a jamais été prise en compte car elle ne présente pas un caractère homogène pour la commune. A ce jour, et ceci depuis une vingtaine d'années, c'est l'école des Grands Chênes qui sert de référence jusqu'à stabilisation de la Bretonnière.

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni pour mettre à plat la convention qui lie la commune à l'école Saint-Vincent. Le travail est quasiment abouti, reste la phase « rédaction » qui interviendra dès l'arrivée de la Directrice Générale Adjointe en juillet. D'autre part, il conviendra de tenir compte de décrets qui postérieurement par l'ancien gouvernement aux conclusions du groupe de travail, ce qui nécessitera d'éventuels réajustements. Il n'est pas impossible non plus que le nouveau gouvernement prenne de nouveaux décrets, sa position au regard de l'enseignement privé divergeant de celle du précédent.

Délibération : 19 voix pour et 5 abstentions (E. BLONDET - H. FELIX-BANCHAREL C. FRAMMERY - J. PILS - S. VEYRAT)

B. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

G. MAURIN expose la décision modificative proposée par la commission Finances réunie le 22/05/2012 :

FONCTIONNEMENT RECETTES

- Taxe forfaitaire sur cession terrain nu devenu constructible : 300 000 €
- Dotation Solidarité Rurale : 3 711 €

Total des Recettes supplémentaires : 303 711 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Charges à caractère général : 40 000 €
 - 25 000 € pour la location d'un bungalow pendant les travaux de restructuration de la Mairie (8 700 € d'aménagement, 7 500 € d'installation et de démontage et 8 800 € de location pour 6 mois)
 - 15 000 € pour l'impression et l'installation des bâches sur les mâts des kakemonos
- Charges de personnel : 25 000 €
 - 25 000 € pour la création d'un poste de coordinateur équipes aux services techniques à compter du 15 juin 2012.
- Autres charges de gestion courante : + 8 000 €
 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Vincent : + 8 000 €
- Charges exceptionnelles : + 5 000 €
 - Diverses charges exceptionnelles : + 5 000 €

Total des Dépenses Supplémentaires : 78 000 €

Dépenses supplémentaires : 78 000 €

Recette supplémentaire de 3 711 €

Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement (il restera 244 211 €)

La recette supplémentaire de 300 000 € sera transférée en investissement pour financer la future école.

INVESTISSEMENT RECETTES

- Virement de la section de fonctionnement : 300 000 €

Total des Recettes supplémentaires : 300 000 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Immobilisations
 - + 5 000 € pour l'acquisition d'agès fitness extérieur dans le parc du château
- Travaux
 - + 38 000 € pour l'éclairage public du parc du château (op 285)
 - + 15 000 € pour la création de sanitaires au centre de loisirs du Prieuré ;

Total des Dépenses Supplémentaires : 58 000 €

Dépenses supplémentaires : 58 000 €

Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues d'investissement (il restera alors 121 218.71 €)

Recettes supplémentaires : 300 000 € qui seront affectées à l'opération 306 « nouvelle école » (le montant du budget s'élèvera alors à 950 000 € pour cette opération).

Désignation		Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		300 000
21	Immobilisations corporelles	5 000
D 2188	Autres immobilisations corporelles	5 000
Op 285	Eclairage public parc du château	38 000
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques	38 000
Op 306	Nouvelle école	300 000
D 2313	Constructions	300 000
Op 308	Centre loisirs Prieuré	15 000
D 2313	Constructions	15 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 58 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		300 000
FONCTIONNEMENT		
73	Impôts et taxes	300 000
R 7388	Autres taxes diverses	300 000
74	Dotations et participations	3 711
R 74121	Dotation solidarité rurale	3 711
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		303 711
011	Charges à caractère général	40 000
D 6068	Autres matières et fournitures	8 700
D 611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	7 500
D 6135	Locations mobilières	8 800
D 6238	Divers publicité	15 000
012	Charges de personnel	25 000
D 64111	Rémunération personnel titulaire	15 000
D 6451	Cotisations à l'Urssaf	10 000
65	Autres charges de gestion courantes	8 000
D 6558	Autres contributions obligatoires	8 000
67	Charges exceptionnelles	5 000
D 678	Autres charges exceptionnelles	5 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 74 289
023	Virement à la section d'investissement	300 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		303 711

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 22/05/2012 :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	Commentaire
ASPM	600,00	Subvention pour organisation Foot'ing
JSP DE THOIRY	200,00	Subvention pour 2 jeunes de la commune
MFR LE BELVEDERE	100,00	Subvention pour 1 élève de la commune
MFR DE BONNE	100,00	Subvention pour 1 élève de la commune
APF	300,00	Subvention exceptionnelle pour les 10 ans de l'antenne du Pays de Gex
LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AIN	340,00	Subvention fonctionnement

Délibération : vote oui à l'unanimité

D. ZAC DE CHAPEAUROUGE : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

G. MAURIN rappelle au conseil qu'une Convention Publique d'Aménagement a été conclue le 6 février 2003 par la Commune avec la société NOVADE pour la réalisation de l'aménagement de la ZAC de Chapeaurouge. Cette dernière a été prorogée de 2 ans par délibération du 15/12/2009, puis de 1 an par délibération du 13/12/2011.

Il précise que, par cette convention, la collectivité lui a confié l'ensemble des missions nécessaires à l'aménagement de cette zone :

- acquisitions foncières,
- réalisation des études et travaux des équipements publics,
- cessions des droits à construire et négociations des participations financières avec les constructeurs propriétaires,
- gestion administrative et financière de l'opération.

G. MAURIN indique que, conformément aux dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, la NOVADE doit fournir chaque année un compte rendu financier de l'opération, le Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL, comportant le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisés ainsi que l'inventaire des acquisitions et cessions réalisées pendant la durée de l'exercice.

Il explique que les travaux arrivent à leur terme et que les prorogations de la convention font suite à des retards pris par la SEMCODA pour la construction de logements aidés et à un problème de propriété de parking avec le cadastre de Nantua qui se résout au bout de 5 ans.

G. MAURIN invite l'assemblée à prendre connaissance du CRACL qui fait ressortir un déficit prévisionnel d'environ 84 000 € pour lequel une provision a été prévue sur les précédents budgets, soit une augmentation de 12 000 € par rapport au CRACL 2010, liée à des frais d'étude d'un maître d'œuvre. Après avoir évoqué la prolongation de réalisation du programme, les frais de portage importants, les modifications qui ont amené des surcoûts, l'élargissement du périmètre, etc. G. MAURIN exprime sa satisfaction de voir que le déficit estimatif n'est que de 84 000 € sur les 3 M € du projet. Il pense que le CRACL 2012 qui sera présenté au conseil municipal en 2013 sera le dernier, ce qui permettra à la commune de récupérer les biens qui ont été mis provisoirement à la disposition de NOVADE.

Compte-tenu de ces explications, il propose, conformément aux dispositions de la convention d'approuver le CRACL établissant le bilan de l'opération et faisant état des prévisions ultérieures.

Délibération : vote oui à l'unanimité

E. RELOGEMENT D'URGENCE : PRISE EN CHARGE FRAIS

Le Maire explique au conseil qu'un incendie conséquent s'est déclaré aux Pastourelles et a nécessité l'évacuation d'une famille. A l'issue des investigations, et compte-tenu des dégâts, il s'est avéré nécessaire de reloger cette famille en urgence.

Le Maire propose, afin de pouvoir procéder au règlement de la facture d'accepter la prise en charge d'une nuit d'hébergement (du 15 au 16 mai) auprès de Park & Suites appart-hôtels pour un montant de 115.80 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité

F. ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE IRRECOUVRABLE

Le Maire explique au conseil que la Trésorerie de Ferney-Voltaire a informé la commune, par courrier du 14/05/2012, qu'elle n'a pu procéder au recouvrement d'une dette de cantine de 33.66 € et propose l'admission en non-valeur du titre de recette.

Délibération : vote oui à l'unanimité

G. BUDGET PRIMITIF 2012 : INFORMATION

Le Maire expose au conseil que la Préfecture de l'Ain a, par courriel du 24/05/2012, accusé réception en ses locaux le 13 février du budget primitif 2012 et du compte administratif 2011 de la commune, documents approuvés lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2012.

Il indique que, jusqu'à ce jour, le budget primitif transmis en préfecture valait délibération. Or, à compter de cette année, la Préfecture demande que lui soit transmise une délibération relative à l'adoption du budget primitif 2012. Cette pièce s'avère nécessaire en cas de saisine du tribunal administratif, ce dernier pouvant être amené à annuler la délibération relative au budget et non le budget lui-même.

Il informe le conseil municipal, qu'afin de se conformer à cette nouvelle disposition, la délibération relative à l'adoption du budget primitif 2012 sera rattachée à la séance du conseil du 7 février et précise qu'il s'agit d'un document complémentaire reprenant le récapitulatif des totaux par section.

Le Maire quitte la salle du conseil municipal.

7. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME SOLLICITEE PAR LA SA HOSOYA SCHAEFER ARCHITECTS POUR LE COMPTE DE MME IMAI Yumiri

G. MAURIN explique qu'un permis de construire, enregistré sous le numéro 001 313 12 J0015 a été déposé le 10 mai 2012 par la SA HOSOYA SCHAEFER ARCHITECTS pour le compte de Madame IMAI Yumiri, membre de la famille de Monsieur le Maire. Ce dossier est en cours d'instruction.

Il énonce l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme qui précise que : « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » et propose au conseil de le désigner pour instruire et prendre la décision relative à cette déclaration préalable.

Délibération : vote oui à l'unanimité

Le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

8. MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHENES : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 2 MARCHÉ CONCEPTION REALISATION

Le Maire explique que le marché d'extension de l'école des Grands Chênes se décompose en 2 tranches :

- Tranche ferme : extension de l'école maternelle d'une surface d'environ 200 m² (surface dans œuvre) consistant en la création d'une salle de classe, d'un dortoir et de sanitaires ;
- Tranche conditionnelle : extension de l'école élémentaire d'une surface d'environ 240 m² (surface dans œuvre) consistant en la création de 2 classes, d'une salle informatique et de locaux de rangement.

Il indique que des modifications ont été apportées en cours de chantier et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant au marché de conception réalisation visé ci-après soit établi :

Travaux modificatifs

- Modification de façade ;
- création d'un sas et habillage en façade entre l'extension et le bâtiment existant ;
- création d'une issue de secours supplémentaire dans le sas ;
- mise en place d'une toile de verre sur cloison et doublage dans les salles de classes et le couloir (215 m²) ;
- mise en place de 5 hublots extérieurs anti-vandalisme supplémentaires.

Tableau récapitulatif :

	Montant total en euros HT
Marché de base	555 965,00
Options	+ 24 400,00
Plus values Tranche Ferme (avenant n° 1)	+ 13 145,00
Plus values Tranche Conditionnelle (avenant n° 1)	+ 49 390,00
Plus values Tranche Conditionnelle présent avenant n° 2	+ 38 650,00
Montant HT avec avenant	(+17.43 %) 681 550,00

L'avenant proposé induisant un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial, a été présenté à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 29/05/2012, qui a émis un avis favorable.

Il propose de l'autoriser à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire explique que la commune a lancé une consultation pour la fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires de la Bretonnière et des Grands Chênes comprenant :

- un menu bio par semaine ;
- viandes labélisées (origine France) ;
- la livraison d'environ 400 repas/ jour, soit environ 60 000 repas/an ;
- marché conclu pour une période d'un an (non renouvelable), à compter de la rentrée scolaire 2012.

Il indique que la commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres s'est réunie les 24 et 29 mai pour l'examen des offres et le choix du prestataire. Sur proposition de cette dernière, l'offre de SHCB, mieux disante, a été retenue pour un montant unitaire de 2.64 € HT / repas (rappel marché précédent : 2.69 € HT).

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

& Bornes d'alimentation électrique parc du château : marché du 26/04/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 22 387.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- & **Aménagement d'une plate-forme pour les toilettes parc du château** : marché du 26/04/2012 avec la société APTV d'un montant de 11 600.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- & **Broyage parcelle communale** : marché du 26/04/2012 avec CHRISTIAN VISTALLI EURL d'un montant de 4 900.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- & **Etude de diagnostic et de programmation réaménagement complexe sportif** : marché du 30/04/2012 avec la société A2C SPORTS d'un montant de 13 800.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- & **Travaux d'élargissement chemin du Clos** : marché du 21/05/2012 avec la société NABAFFA d'un montant de 32 632.70 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

11. DIVERS

Remerciements pour versement subvention :

- société musicale de Ferney-Voltaire ;
- les Restos du Cœur.

Remerciements du CLIC du Pays de Gex pour mise à disposition du parc du château le 26 avril dans le cadre de l'action « mémoire en marche » à laquelle 42 personnes ont participé.

La séance a été levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 3 juillet.